Société d'habitation du Québec

PLAN STRATÉGIQUE

Québec

Société d'habitation du Québec

PLAN STRATÉGIQUE

Québec

Publié par la Direction des communications
Société d'habitation du Québec

Aile Saint-Amable, 3e étage
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E7

On peut télécharger ce document à l'adresse Internet :
www.shq.gouv.qc.ca

Photographies :
Pierre Lahoud, Roch Théroux, MRC Côte-de-Beaupré,
Office municipal d'habitation de Montréal,
Office municipal d'habitation de Québec,
Société d'habitation du Québec,
Ville de Gatineau, Ville de Montréal,
Ville de Québec et Ville de Sherbrooke.

ISBN : 2-550-39937-4
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2002
Depôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2002

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

1 LA MISSION 3

2 L'ÉTAT DE SITUATION 5

3 LE CONTEXTE, LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES 7

3.1 L'accès à un logement locatif 8
3.2 La disponibilité de logements adaptés aux besoins des aînés et des personnes vivant des situations particulières 11
3.3 La qualité de l'habitat 12
3.4 Le développement et la gestion efficace du logement social 12
3.5 Le développement et le bon fonctionnement de l'industrie de l'habitation 13
3.6 La récupération des responsabilités fédérales en matière de logement social 14
3.7 La recherche, le partage du savoir et l'innovation 14
3.8 Le contexte interne et la capacité organisationnelle 14

4 LES ORIENTATIONS, LES AXES D'INTERVENTION, LES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS 17

4.1 Les orientations et les axes d'intervention 18
4.2 Les objectifs et les indicateurs 19
Orientation 1 : Permettre à un plus grand nombre de ménages d'avoir un logement correspondant à leurs besoins 19
Orientation 2 : Assurer aux citoyens un habitat de qualité 22
Orientation 3 : Favoriser l'amélioration des standards de qualité et l'efficacité de l'industrie québécoise de l'habitation 23
Orientation 4 : Être une organisation plus performante 24

ANNEXE 1 – CIBLES DE RÉSULTAT DES AXES D'INTERVENTION 1.1, 1.2, 2.1 ET 2.2, PAR EXERCICE FINANCIER, SELON LES PROGRAMMES ET LES VOLETS DE PROGRAMME UTILISÉS 29

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1
Taux d'inoccupation dans les immeubles de trois logements ou plus d'initiative privée, Québec, 1992-2001 8

GRAPHIQUE 2
Variation en pourcentage des loyers moyens des appartements dans les immeubles de six logements ou plus d'initiative privée, région métropolitaine de Montréal, 1993-2001 9

GRAPHIQUE 3
Nombre de mises en chantier et variation du nombre de ménages, Québec, 1948-2001 9

GRAPHIQUE 4
Nombre de ménages et de personnes seules prestataires de l'assistance-emploi, mois de mars, Québec, 1991-2001 10

GRAPHIQUE 5
Nombre de ménages dont le principal soutien est âgé de 75 ans ou plus, Québec, 1996-2007 11

GRAPHIQUE 6
Investissements en construction neuve et en rénovation résidentielle, Québec, 1961-2001 13

LA MISSION

1

La mission de la Société d'habitation du Québec est de :

- faciliter pour les citoyens du Québec l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique ;
- promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec ;
- favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation.

À cette fin, la Société d'habitation a pour mandat :

- de proposer des orientations et des avis au gouvernement sur les besoins, les objectifs nationaux et les choix stratégiques en matière d'habitation au Québec ;
- de définir les paramètres généraux des programmes d'aide au logement, de susciter leur adaptation sur le plan local par des mandataires et des partenaires et de soutenir financièrement et techniquement leur mise en place ;
- d'encourager l'initiative communautaire en habitation pour favoriser une nouvelle approche d'intervention, en partenariat avec le milieu communautaire, afin d'obtenir une meilleure adéquation entre les besoins de la population et les programmes gouvernementaux ;
- de promouvoir, en concertation avec les partenaires privés et publics, le développement de l'industrie québécoise de l'habitation en l'aidant à améliorer sa productivité et à s'adapter aux exigences des marchés intérieurs et étrangers.

Concrètement, la Société d'habitation du Québec intervient auprès des ménages à revenu faible ou modeste en leur apportant un soutien financier pour se loger, ou encore en leur fournissant, directement ou par l'intermédiaire d'un propriétaire bailleur privé ou à but non lucratif, un logement à coût abordable. L'allocation-logement et le logement de type HLM constituent les mesures qui permettent d'aider le plus grand nombre de ménages dans le besoin.

De plus, plusieurs activités de la Société visent l'amélioration de l'habitat. Le but est de répondre à des problèmes de disponibilité, de capacité financière et de qualité des logements. Ces activités touchent une clientèle plus large de ménages. Dans ces cas, elles peuvent prendre la forme d'une subvention aux dépenses d'immobilisation, permettant ainsi une reduction subséquente du coût de logement.

La Société d'habitation du Québec aide aussi des ménages ou des personnes qui éprouvent des besoins particuliers. On retrouve notamment dans cette catégorie les personnes handicapées, les sans-abri ou les personnes nécessitant des besoins d'hébergement urgents, comme les femmes victimes de violence familiale.

Dans l'accomplissement de son mandat, la Société d'habitation du Québec travaille avec un ensemble de partenaires. Ceux-ci peuvent être engagés directement ou indirectement dans des interventions visant la production, la rénovation, l'exploitation ou le financement de logements. Certaines municipalités et municipalités régionales de comté (MRC), les offices d'habitation ainsi que certaines coopératives et des organismes à but non lucratif agissent comme mandataires de la Société pour les programmes de logements sociaux et les programmes de rénovation et d'adaptation. Certains partenaires à but non lucratif en habitation (les offices d'habitation, les coopératives, les groupes de ressources techniques et d'autres organismes à but non lucratif) reçoivent une aide financière et technique de la Société étant donné leur contribution importante dans la fourniture de logements aux ménages financièrement démunis. Enfin, en privilégiant la concertation et les partenariats, la Société agit comme catalyseur auprès de l'ensemble des intervenants privés (associations professionnelles ou représentatives, manufacturiers et entrepreneurs, institutions financières, milieu universitaire) et publics dans l'appui au développement de l'industrie de l'habitation au Québec et à l'étranger. À cet effet, les exportations constituent sans aucun doute de nouvelles occasions d'affaires pour l'industrie de l'habitation.

L'ÉTAT DE SITUATION

2

En 2001, plus de 260 000 ménages, principalement à faible revenu, bénéficiaient des interventions de la Société d'habitation du Québec. De ce nombre, plus de 246 000 recevaient une aide en vertu d'un programme de logement social ou communautaire, incluant l'allocation-logement, alors qu'environ 14 000 se prévalaient des divers programmes d'amélioration de l'habitat. Ce niveau d'intervention ira en augmentant. En effet, la situation du marché locatif s'est aggravée et le nombre de logements inoccupés a diminué. Aussi, pour remédier au problème de la rareté de logements locatifs, la ministre des Finances a rendu public, le 1er novembre 2001, un nouveau budget qui fait une large place à l'habitation. Près de 500 millions de dollars seront ainsi consacrés, au cours des prochaines années, à la réalisation de logements sociaux et à la rénovation de logements. Pour financer une partie de ces interventions, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont signé le 21 décembre 2001 une entente sur le logement abordable permettant des investissements partagés dans le secteur du logement locatif.

Par ailleurs, la réorganisation municipale est devenue une réalité depuis le 1er janvier 2002. Elle a entraîné avec elle une réorganisation de la gestion du logement social au niveau local. Ainsi, en 2001, à la suite des regroupements municipaux, 122 offices d'habitation ont été regroupés pour en former 36 nouveaux. Des modifications dans les responsabilités locales en habitation ont aussi été apportées. Ainsi, le 30 avril 2002, l'Assemblée nationale a adopté la Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec (2002, chapitre 2) et élargissant le mandat des offices d'habitation. Ceux-ci seront désormais habilités à réaliser et à gérer une gamme plus étendue de logements.

Enfin, sur le plan international, une délégation québécoise présidée par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, et à laquelle a participé la Société d'habitation du Québec, a pris part en juin 2001 à une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée à l'examen et à l'évaluation de la mise en œuvre du *Programme pour l'habitat*, cinq ans après son adoption.

Bien qu'ils ne remettent pas en cause les grandes orientations du plan 2001-2004, déposé à l'Assemblée nationale par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, plusieurs des éléments qui viennent d'être énumérés militent en faveur d'un nouveau plan 2002-2007, permettant de mieux refléter les changements survenus ou prévisibles.

103-02524/

LE CONTEXTE, LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES

3

3.1 L'accès à un logement locatif

Les dernières données de marché montrent une baisse abrupte des taux d'inoccupation au cours des dernières années. Ainsi, en octobre 2001, seulement 1,3 % des logements locatifs du Québec étaient inoccupés (graphique 1). Les taux étaient encore plus bas dans les régions de Gatineau, Québec et Montréal. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un creux historique; le taux atteint (0,6 %) est le plus bas au Canada, après Victoria (0,5 %). Cette situation est préoccupante puisque ces taux d'inoccupation sont nettement en dessous du seuil de 3 % caractéristique d'un marché en équilibre. En fait, la majorité des grandes agglomérations québécoises font face actuellement à une pénurie de logements locatifs.

Cette situation risque de durer pendant encore quelques années puisqu'on y construit peu de logements locatifs, les promoteurs trouvant plus avantageux de construire des logements destinés à la propriété. Un retour autonome vers l'équilibre des taux d'inoccupation paraît peu probable à court terme. Ce phénomène se traduit déjà par des loyers plus élevés. On observe ainsi des hausses de loyer supérieures au taux d'inflation. Dans la région de Montréal, les loyers ont augmenté en moyenne de 4,2 % entre octobre 2000 et octobre 2001 alors que le taux d'inflation pour la même période était de 1,5 % (graphique 2).

Plusieurs ménages ont déjà de la difficulté à trouver un logement locatif. Ceux qui sont à la recherche de grands logements, notamment les familles, sont les plus touchés par cette situation. En effet, les taux d'inoccupation des grands logements sont beaucoup plus bas que ceux des logements de petite taille. En octobre 2001, les logements de plus de deux chambres présentaient, dans l'ensemble du Québec, un taux d'inoccupation de 1,2 % alors que le taux d'inoccupation des studios pour la même année était de 2,4 %. De plus, leur faible revenu rend encore plus précaire la situation d'une part importante des ménages locataires. Ceux-ci sont alors dans l'impossibilité de payer le loyer des quelques logements inoccupés déjà rares.

Par ailleurs, les projections démographiques permettent de prévoir la création nette d'environ 30 000 à 35 000 nouveaux ménages par an au Québec au cours des prochaines années. Ce nombre est supérieur à la moyenne annuelle des mises en chantier des dernières années, soit 24 500. Il n'est donc pas impossible que l'on observe une aggravation de la situation sur le marché locatif (graphique 3).

Graphique 1

*Centres de 10 000 habitants ou plus

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Bulletin mensuel d'information sur le logement*, et *Rapport sur les logements locatifs*, Québec.

Graphique 2

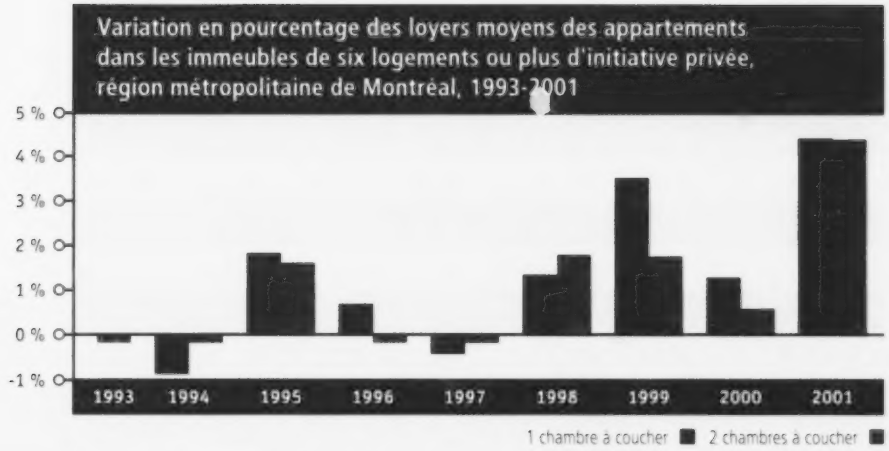

Source : Calculé à partir des données publiées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement dans le *Bulletin mensuel d'information sur le logement*.

Graphique 3

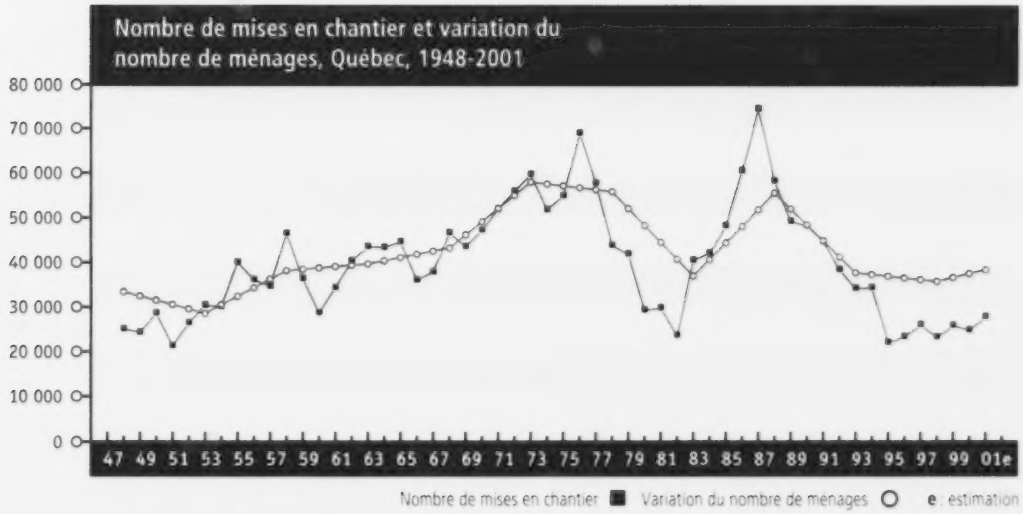

Source : SCHL, *Bulletin mensuel d'information sur le logement*, Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, SHQ, compilation interne.

Il s'avère donc que, malgré l'aide publique auprès des ménages à faible revenu, un nombre important de ménages sont encore incapables de bien se loger sans devoir y consacrer une part trop grande de leur revenu. Ainsi, selon les données du recensement de 1996 compilées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, 473 000 ménages étaient en situation de « besoins impérieux » de logement au Québec. Quelque 76 % d'entre eux étaient locataires. Parmi les ménages en besoins impérieux, 82 % des locataires et 72 % des propriétaires-occupants étaient dans cette situation uniquement en raison d'un problème d'accessibilité financière. En d'autres mots, ces ménages avaient des besoins impérieux par le simple fait de consacrer plus de 30 % de leur revenu au loyer, sans pour autant être mal logés. Ainsi, pour les ménages à faible revenu, l'incapacité financière de faire face au coût d'un logement adéquat constitue la véritable problématique. Soulignons par ailleurs qu'étant donné la baisse importante du taux de chômage et du nombre de bénéficiaires d'aide sociale depuis 1996 (graphique 4) le nombre de ménages en situation de besoins impérieux devrait avoir diminué depuis lors.

Le Nunavik et les autochtones hors réserve

Dans les quatorze villages du Nunavik, le profil démographique (croissance rapide de la population[1], population jeune et rythme rapide de formation des ménages) crée une forte pression sur la demande de logements. Déjà, quelque 10 000 personnes se partagent environ 1 800 logements et, en l'absence d'interventions adéquates, cette situation de pénurie et de surpeuplement des logements existants risque de s'aggraver. Par ailleurs, les conditions climatiques extrêmes en milieu nordique commandent des produits résidentiels adaptés. Combiné à l'éloignement et à l'isolement, ceci entraîne des coûts extrêmement élevés de construction et de réparation des logements qui sont hors de portée pour les résidants. Dans ce contexte, la poursuite des interventions gouvernementales d'aide à l'habitation à l'intention des communautés inuites constitue un impératif incontournable. Rappelons que les interventions du gouvernement du Québec chez les Inuits (nommément exclus de la loi fédérale sur les Indiens) des quatorze villages nordiques du Québec découlent d'une entente particulière intervenue en 1980 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

Graphique 4

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Rapport sur les prestataires du programme d'assistance-emploi*.

1. La pression démographique est forte dans les communautés inuites. Pour la période 1991-1996, le taux annuel moyen de croissance de la population inuite a été de 2,1 %, alors que la croissance annuelle moyenne de la population du Québec a été de 0,7 %.

Par cette entente, la responsabilité en matière d'habitation en milieu inuit a été transférée du gouvernement fédéral vers le Québec. Par ailleurs, le 20 septembre 2000, les deux niveaux de gouvernement ont signé conjointement avec les instances du Nunavik une entente quinquennale et renouvelable pour prévoir le financement de logements additionnels au Nunavik. En vertu de cette entente, le gouvernement fédéral assumera la totalité des coûts de construction de ces logements alors que le gouvernement du Québec s'engage à assumer le déficit d'exploitation pour les vingt prochaines années.

Par ailleurs, en vertu de ses responsabilités en matière d'habitation, la Société d'habitation du Québec soutient financièrement près de 2 000 logements sociaux destinés aux autochtones hors réserve (à l'exclusion de ceux vivant au Nunavik).

3.2 La disponibilité de logements adaptés aux besoins des aînés et des personnes vivant des situations particulières

Les changements déjà amorcés dans la structure des ménages se poursuivront. D'ici 2007, le nombre de personnes de moins de 40 ans aura décru, tout comme le nombre de couples avec enfants. Le nombre de ménages de personnes seules continuera d'augmenter. Cela implique, entre autres, que les personnes seules qui, en 1996, formaient déjà 44 % des ménages locataires pourraient en constituer prochainement plus de la moitié.

Le vieillissement de la population est une réalité incontournable et le quatrième âge prendra de plus en plus d'importance. Les projections démographiques laissent entrevoir un accroissement rapide du nombre de ménages ayant pour soutien une personne de 75 ans ou plus (graphique 5). En fait, d'ici 2007, on prévoit une hausse de 16 % du nombre de ménages dont le principal soutien est âgé de 75 ans ou plus. Une proportion non négligeable de ces gens subira, à plus ou moins court terme, une perte d'autonomie. Ce phénomène démographique créera une demande accrue pour des produits et services liés au logement des personnes âgées. Ce sera le cas notamment des produits et services permettant de pallier la perte d'autonomie.

Par ailleurs, les personnes handicapées font souvent face à des barrières architecturales qui les limitent dans leurs activités et les empêchent de fonctionner normalement dans leur résidence. L'adaptation de celle-ci peut leur permettre d'être plus autonomes dans leurs activités quotidiennes. Toutefois, les adaptations requises entraînent des coûts élevés pour les ménages concernés. Le programme *Adaptation de domicile* (PAD) permet actuellement d'aider financièrement ces personnes. Il ne permet toutefois pas de combler toute la demande.

Graphique 5

* Projection de l'ISQ à partir du recensement de 1996

Source : Institut de la statistique du Québec

Enfin, des ménages vivent des situations particulières qui ont des répercussions sur le logement (femmes ou enfants victimes de violence familiale, personnes victimes de toxicomanie, personnes ayant une maladie mentale ou une déficience intellectuelle, jeunes en voie de réinsertion sociale). On observe une croissance du nombre de ces ménages sur les listes d'attente pour des logements sociaux. Ce nombre pourrait continuer d'augmenter étant donné les efforts croissants d'intégration sociale et la tendance au maintien à domicile. De plus, le Québec compterait quelque 15 000 personnes qui, au cours d'une année, ont recours au moins une fois à des services d'hébergement pour les sans-abri. Le maintien de très faibles taux d'inoccupation constitue un facteur susceptible d'aggraver ce phénomène.

Le soutien et les services communautaires sont intimement liés au logement des personnes en difficulté permanente ou temporaire. Ces personnes doivent en effet compter sur une offre suffisante et cohérente de services pouvant répondre à leurs besoins.

3.3 La qualité de l'habitat

Certaines villes sont aux prises avec des quartiers urbains centraux en difficulté. Bien que, dans certains cas, on semble assister à un renversement de tendance, une revitalisation autonome de ces quartiers pourrait s'étaler sur une longue période. Les quartiers en difficulté constituent des territoires à forte concentration de pauvreté. Si rien n'est fait, ce phénomène risque de s'alimenter de lui-même, entraînant une détérioration encore plus grande du milieu bâti et une concentration accrue de la pauvreté. Les personnes vivant dans ces milieux ont plus de difficulté à se sortir de la pauvreté que celles qui habitent des secteurs où l'on retrouve une meilleure mixité socio-économique.

Par ailleurs, en milieu rural, une part significative des propriétaires-occupants à faible revenu habitent un logement nécessitant des réparations majeures. L'amélioration de la situation financière des ménages ruraux pourrait être lente et l'exode vers les villes se poursuivra. Rien ne permet donc de voir une amélioration significative des logements dans ces milieux, sans le soutien de l'État.

Jusqu'à maintenant, l'État est intervenu en milieu urbain au moyen du programme *Revitalisation des vieux quartiers*, alors qu'en milieu rural le programme *RénoVillage* s'est appliqué. Bien que ces programmes aient donné de bons résultats, leur couverture a été parfois incomplète. Ainsi, les difficultés auxquelles font face plusieurs quartiers urbains centraux touchent plusieurs villes qui jusqu'à récemment n'étaient pas admissibles au programme de *Revitalisation des vieux quartiers*.

3.4 Le développement et la gestion efficace du logement social

Depuis le 1er janvier 2002, le Québec compte neuf grandes villes de plus de 100 000 habitants. De plus, dans les agglomérations de moins de 100 000 habitants, le gouvernement a adopté un certain nombre de décrets de regroupement. Chacune des nouvelles municipalités créées a désormais son propre office d'habitation et est dotée d'un fonds de développement du logement social. Dans la région de Montréal, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) rembourse aux municipalités de son territoire les sommes que celles-ci doivent verser à leur office d'habitation à l'égard des logements à loyer modique (incluant celles qui bénéficient de subventions de supplément au loyer). Elle rembourse également aux municipalités de son territoire les sommes que celles-ci doivent verser à un organisme à but non lucratif ou à une coopérative qui réalise un projet conformément à un programme de la Société d'habitation du Québec. Enfin, les nouvelles règles d'attribution des logements sociaux permettront à quiconque habite sur le territoire de la CMM de faire une demande de logement à loyer modique auprès de tout locateur situé sur ce même territoire. Aussi, la loi permet désormais à une MRC de gérer et de financer le logement social.

Par ailleurs, la Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec (2002, chapitre 2), adoptée par l'Assemblée nationale le 30 avril 2002, permet désormais aux offices d'habitation de réaliser et de gérer une gamme plus étendue de logements. Les offices ne sont plus limités aux logements destinés aux ménages à faible revenu. Ils peuvent désormais gérer des logements à loyer abordable destinés à des ménages à revenu plus élevé mais modeste.

Les changements législatifs récents rendent donc désormais plus facile et plus souple la prise de décision locale en matière de gestion et de développement de l'habitation sociale. Il s'agit là d'une occasion intéressante de rendre plus efficaces la gestion et le développement de ce secteur.

3.5 Le développement et le bon fonctionnement de l'industrie de l'habitation

En 2001, les dépenses en habitation, tant en construction neuve qu'en rénovation, se sont élevées à 8,4 milliards de dollars, dont 3,3 milliards en construction neuve et 5,1 milliards de dollars en rénovation (graphique 6). Les 8 500 entreprises du secteur résidentiel fournissent quelque 26 000 emplois directs et plus de 100 000 emplois indirects. Ce secteur d'activité a donc un poids déterminant dans l'économie du Québec.

En ce qui concerne les consommateurs, ceux-ci recherchent des logements sur mesure et sont de plus en plus exigeants sur la qualité de la construction. Sur le marché national, ce phénomène met une pression très grande sur les entreprises du secteur de l'habitation pour qu'elles améliorent la qualité de leurs produits et de leurs services.

En ce qui concerne les exportations en habitation, le marché américain représente actuellement 97 % du volume des exportations du Québec ; cette part est en croissance continuelle depuis 1997, alors qu'elle se situait à 90 %. Cependant, on observe un début de regroupements d'entreprises qui veulent réaliser des projets sur plusieurs autres marchés étrangers. L'Amérique latine, l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest offrent des possibilités intéressantes pour des créneaux particuliers. Le marché de la Chine offre un potentiel intéressant en raison de sa forte croissance économique. Par ailleurs, l'évolution de l'industrie des bâtiments préfabriqués à charpente de bois est à signaler, notamment en France et au Royaume-Uni, puisque les exportations de tels produits sont passées de 14 millions à 45 millions de dollars de 1997 à 2001, permettant aux entreprises québécoises d'accaparer près de 16 % des exportations canadiennes, comparativement à 7 % en 1997.

Malgré ce potentiel, les entreprises québécoises de l'habitation sont encore peu présentes sur les marchés extérieurs, en Amérique ou ailleurs. Une des raisons tient au fait qu'elles sont parcellisées. Elles sont généralement de petite taille : quelque 81 % d'entre elles ont moins de trois employés. Isolées, elles ne disposent pas toujours des connaissances de pointe pour tout ce qui concerne la gestion administrative et financière. Elles accusent souvent un certain retard à s'approprier les exigences techniques associées au développement durable. Par ailleurs, la plupart d'entre elles n'ont jamais eu à faire face à la compétition externe qui continuera de s'accroître au rythme de la mondialisation de l'économie. Plusieurs d'entre elles devraient toutefois être en mesure de tirer profit des contacts établis sur les marchés extérieurs par des missions ou des expositions auxquelles participe le Québec.

Graphique 6

Source : Statistique Canada, Cansim, Matrices 439, 441 et 442.

3.6 La récupération des responsabilités fédérales en matière de logement social

Le 21 décembre 2001, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ont signé une entente sur le financement du logement abordable qui permettra entre autres d'assumer la réalisation de logements locatifs abordables. En vertu de cette entente, le gouvernement du Québec est maître d'œuvre de toutes les interventions sur son territoire.

Toutefois, la signature d'une entente sur le transfert des responsabilités actuellement assumées par le gouvernement fédéral en matière de logement social, assorti d'une compensation financière satisfaisante notamment sur le plan de l'équité, reste l'objectif à atteindre. Mais cela ne sera possible que si le gouvernement fédéral montre plus d'ouverture à l'égard des préoccupations du Québec.

Le gouvernement fédéral doit reconnaître que le Québec a droit à sa juste part dans les budgets d'habitation. Une nouvelle entente permettrait au gouvernement du Québec de bénéficier de plus de ressources dans l'exercice de ses responsabilités. Par contre, l'absence d'une telle entente pourrait avoir pour conséquence d'entraîner de nouvelles interventions unilatérales fédérales dans un secteur qui relève de la compétence exclusive du Québec, d'autant plus que le gouvernement fédéral se trouve dans une situation financière favorable marquée par des surplus budgétaires sans précédent, en raison notamment du déséquilibre fiscal qui existe actuellement.

3.7 La recherche, le partage du savoir et l'innovation

L'habitation constitue un levier de première importance pour le développement du Québec, au niveau tant social qu'économique. Les multiples acteurs de ce secteur sont appelés à s'adapter rapidement à de nouvelles réalités attribuables aux changements économiques, sociodémographiques et technologiques. La recherche, le partage du savoir et l'innovation constituent des préalables à une adaptation rapide des acteurs du secteur aux nouvelles réalités attribuables à ces changements.

La Société d'habitation du Québec est fortement sollicitée par des demandes d'appui à des projets de recherche. Ces demandes proviennent des organismes communautaires, de l'industrie de l'habitation, des associations professionnelles, des milieux universitaires, des centres de recherche ainsi que de différents ministères et organismes publics.

Au cours des douze derniers mois, les recherches ont porté sur l'analyse des politiques publiques en habitation, sur la conjoncture et l'évolution des marchés, tant en ce qui concerne l'offre de logements que la demande en provenance des ménages. La Société collabore aussi avec différents groupes dans le but de mieux cerner les problèmes reliant la santé et le logement. Enfin, la Société est sollicitée par des partenaires gouvernementaux, universitaires et industriels pour la réalisation d'études techniques permettant à l'industrie d'être mieux documentée pour établir son offre de produits à l'exportation. Les efforts entrepris pour faire face à ce besoin en recherche, bien qu'ils soient significatifs, sont insuffisants. En tant que premier responsable public du secteur de l'habitation, la Société doit redéployer ses efforts pour être à la fine pointe de la recherche et de l'innovation. Ces efforts sont par ailleurs un préalable à une meilleure efficacité et une meilleure efficience de l'action publique en habitation.

3.8 Le contexte interne et la capacité organisationnelle

Les ressources humaines

Pour mettre en œuvre sa mission, la Société d'habitation du Québec compte sur l'appui de 372 équivalents à temps complet (ETC). Elle entend maintenir son nombre d'employés au niveau actuel. Elle poursuivra sa stratégie de rechercher des employés polyvalents et bien adaptés aux nouveaux défis de la modernisation de la gestion de l'administration publique, notamment à l'occasion du processus de recrutement visant à combler les postes laissés vacants par les départs ou les mises à la retraite. Ainsi, d'ici 2007, en se basant sur l'âge, les années de service et les intentions manifestées, on peut prévoir qu'au moins 50 employés auront pris leur retraite.

La structure administrative

Les employés de la Société travaillent à l'intérieur d'unités administratives regroupées sous les trois vice-présidences suivantes :

- la Vice-présidence aux politiques et à la planification ;
- la Vice-présidence à la gestion des programmes ;
- la Vice-présidence aux stratégies d'affaires et au soutien.

La Vice-présidence aux politiques et à la planification regroupe dans un même secteur toutes les activités de planification, d'élaboration de politiques et de programmes, de recherche et d'évaluation.

La Vice-présidence à la gestion des programmes est responsable de la gestion des opérations courantes en habitation sociale, des opérations de développement de nouveaux logements communautaires et sociaux ainsi que de la mise en œuvre de tous les programmes d'amélioration de l'habitat. Quant à la Vice-présidence aux stratégies d'affaires et au soutien, elle exerce les mandats de soutien aux activités de gestion et au développement de l'industrie et du Nunavik.

Les ressources financières

La Société d'habitation du Québec prévoit dépenser un budget de 586 millions de dollars en 2002-2003. Ses revenus proviennent de deux sources : la Société canadienne d'hypothèques et de logement et le gouvernement du Québec. Les ententes passées avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement garantissent à la Société le financement de la part fédérale des programmes à frais partagés pour toute la durée de vie des logements réalisés. Elles prévoient ainsi un financement fédéral d'une durée de 35 à 50 ans à partir de la date de réalisation d'un ensemble de logements sociaux. En 2002-2003, les sommes en provenance de la SCHL devraient s'élever à 264 millions de dollars.

Pour sa part, le gouvernement du Québec prévoit verser à la Société d'habitation du Québec une subvention de 255 millions de dollars. Le solde sera financé par des contributions reportées d'exercices antérieurs et d'autres fonds à obtenir au cours de l'exercice.

Les partenariats

La Société d'habitation du Québec entretient des liens étroits avec ses divers partenaires. Ainsi, par l'entremise du conseil d'administration du Fonds québécois d'habitation communautaire, la Société demeure en relation constante avec les divers groupes des secteurs communautaire, municipal et financier. Par exemple, les partenaires sont étroitement associés à la définition des programmes qui les concernent, comme *AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec*.

Les ressources informationnelles

Lors de la modernisation de la gestion gouvernementale, le gouvernement s'est fixé un objectif de rendre accessible l'ensemble des programmes et services sur Internet d'ici le 31 mars 2004. Les caractéristiques particulières de la clientèle de la Société d'habitation du Québec et le fait que celle-ci est desservie de façon indirecte par l'intermédiaire de partenaires ou de mandataires constituent des facteurs dont il faudra tenir compte dans l'atteinte de cet objectif. Les choix gouvernementaux en termes de technologie et de services communs auront aussi une influence sur la mise en œuvre de cet objectif.

La Société d'habitation du Québec se situe actuellement, comme la majorité des organisations, à un niveau de prospection et à une présence minimale sur le Web. Elle vise à élaborer en 2002-2003 un plan de développement des services en ligne et à jeter les bases technologiques pour en permettre l'avènement. La Société devra aussi adapter ses méthodes, normes et outils en fonction des autres acteurs de l'inforoute gouvernementale.

4

LES ORIENTATIONS, LES AXES D'INTERVENTION, LES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS

4.1 Les orientations et les axes d'intervention

Au cours des cinq prochaines années, l'action de la Société d'habitation du Québec s'articulera autour de quatre orientations. Des axes d'intervention permettent de préciser celles-ci.

Orientation 1

Permettre à un plus grand nombre de ménages d'avoir un logement correspondant à leurs besoins

Axes d'intervention :

- La disponibilité de logements
- L'offre de logements et de services résidentiels adaptés
- L'aide aux ménages à faible revenu

Orientation 2

Assurer aux citoyens un habitat de qualité

Axes d'intervention :

- La qualité physique et l'habitabilité des bâtiments résidentiels
- La revitalisation des milieux résidentiels

Orientation 3

Favoriser l'amélioration des standards de qualité et l'efficacité de l'industrie québécoise de l'habitation

Axes d'intervention :

- Le développement du marché intérieur
- Le développement des marchés extérieurs

Orientation 4

Être une organisation plus performante

Axes d'intervention :

- Les pratiques de gestion
- La prestation de services aux clients et aux partenaires
- Le partenariat et l'intersectorialité
- La recherche et l'innovation

4.2 Les objectifs et les indicateurs

Orientation 1 :

Permettre à un plus grand nombre de ménages d'avoir un logement correspondant à leurs besoins

De nombreux ménages éprouvent des difficultés à trouver un logement adéquat à cause d'une offre de logements déficiente et parce que leur condition socio-économique leur permet difficilement de payer un loyer élevé. Dans d'autres cas, des limitations découlant de problèmes physiques ou sociaux posent une contrainte à un logement adéquat.

Axe d'intervention 1.1 : la disponibilité de logements

La Société d'habitation du Québec et ses partenaires locaux, privés et communautaires mettront les efforts requis pour que les ménages, particulièrement ceux à revenu faible ou modeste, puissent choisir parmi une offre accrue de logements locatifs abordables. Pour ce faire, la Société participera financièrement à la réalisation de projets résidentiels entrepris par les secteurs privé et communautaire et par les offices d'habitation. Ces interventions devraient permettre de contrer les conséquences des faibles taux d'inoccupation, particulièrement chez les ménages à revenu faible ou moyen. Au Nunavik, les actions viseront la réalisation de 50 nouveaux logements annuellement, permettant ainsi de faire face à la croissance démographique.

Les subventions permettant d'atteindre les cibles de logements abordables seront accordées en vertu du volet 1 d'*AccèsLogis Québec* et du volet privé de *Logement abordable Québec*. Les logements destinés exclusivement aux ménages à faible revenu seront réalisés en vertu d'*AccèsLogis Québec* (volet 1) et de *Logement abordable Québec* (volet social). L'annexe 1 donne plus de détails sur la façon dont la Société d'habitation du Québec entend procéder pour atteindre ces cibles.

Objectif	
Augmenter l'offre de logements à loyer abordable	
Indicateurs de résultat	**Cibles**
Nombre de nouveaux logements à loyer abordable dont la réalisation est soutenue financièrement par la Société d'habitation du Québec (hors Nunavik)	2002-2003 : 880 2003-2004 : 1 640 2004-2005 : 510 2005-2006 : 510 2006-2007 : 510
Nombre de nouveaux logements au Nunavik dont la réalisation est soutenue financièrement par la Société d'habitation du Québec	50 par année

Objectif	
Augmenter l'offre de logements sociaux destinés exclusivement aux ménages à faible revenu	
Indicateurs de résultat	**Cibles**
Nombre de nouveaux logements sociaux destinés exclusivement aux ménages à faible revenu	2002-2003 : 1 570 2003-2004 : 4 110 2004-2005 : 340 2005-2006 : 340 2006-2007 : 340

4.2 Les objectifs et les indicateurs

Orientation 1 :

Permettre à un plus grand nombre de ménages d'avoir un logement correspondant à leurs besoins

De nombreux ménages éprouvent des difficultés à trouver un logement adéquat à cause d'une offre de logements déficiente et parce que leur condition socio-économique leur permet difficilement de payer un loyer élevé. Dans d'autres cas, des limitations découlant de problèmes physiques ou sociaux posent une contrainte à un logement adéquat.

Axe d'intervention 1.1 : la disponibilité de logements

La Société d'habitation du Québec et ses partenaires locaux, privés et communautaires mettront les efforts requis pour que les ménages, particulièrement ceux à revenu faible ou modeste, puissent choisir parmi une offre accrue de logements locatifs abordables. Pour ce faire, la Société participera financièrement à la réalisation de projets résidentiels entrepris par les secteurs privé et communautaire et par les offices d'habitation. Ces interventions devraient permettre de contrer les conséquences des faibles taux d'inoccupation, particulièrement chez les ménages à revenu faible ou moyen. Au Nunavik, les actions viseront la réalisation de 50 nouveaux logements annuellement, permettant ainsi de faire face à la croissance démographique.

Les subventions permettant d'atteindre les cibles de logements abordables seront accordées en vertu du volet 1 d'*AccesLogis Québec* et du volet privé de *Logement abordable Québec*. Les logements destinés exclusivement aux ménages à faible revenu seront réalisés en vertu d'*AccesLogis Québec* (volet 1) et de *Logement abordable Québec* (volet social). L'annexe 1 donne plus de détails sur la façon dont la Société d'habitation du Québec entend procéder pour atteindre ces cibles.

Objectif	
Augmenter l'offre de logements à loyer abordable	
Indicateurs de résultat	**Cibles**
Nombre de nouveaux logements à loyer abordable dont la réalisation est soutenue financièrement par la Société d'habitation du Québec (hors Nunavik)	2002-2003 : 880 2003-2004 : 1 640 2004-2005 : 510 2005-2006 : 510 2006-2007 : 510
Nombre de nouveaux logements au Nunavik dont la réalisation est soutenue financièrement par la Société d'habitation du Québec	50 par année

Objectif	
Augmenter l'offre de logements sociaux destinés exclusivement aux ménages à faible revenu	
Indicateurs de résultat	**Cibles**
Nombre de nouveaux logements sociaux destinés exclusivement aux ménages à faible revenu	2002-2003 : 1 570 2003-2004 : 4 110 2004-2005 : 340 2005-2006 : 340 2006-2007 : 340

Axe d'intervention 1.2 : l'offre de logements et de services résidentiels adaptés

Des personnes sont incapables de se loger adéquatement sur le marché privé à cause de situations particulières les empêchant de fonctionner normalement en société. Que l'on pense aux personnes âgées en perte d'autonomie, aux personnes handicapées, aux personnes atteintes de maladie mentale ou souffrant d'une déficience intellectuelle. Dans tous ces cas, la fourniture d'un bon logement avec les bons services de soutien peut constituer une option avantageuse par rapport à l'institutionnalisation. Dans le cas particulier des personnes handicapées, une simple adaptation de leur logement leur permet de devenir plus autonomes dans leurs activités quotidiennes. Une étude américaine[2] démontre que les coûts liés à la fourniture de logements avec services à des personnes atteintes de maladie mentale sont presque entièrement compensés par les économies réalisées par le système de santé et de services sociaux.

Par divers programmes, la Société d'habitation du Québec devrait être en mesure d'accroître l'offre de logements adaptés aux besoins des groupes de personnes vivant des situations particulières. Les conditions de logement ne se limitent toutefois pas à la disponibilité d'un logement, surtout en ce qui concerne les personnes ayant des besoins particuliers. Aussi, la Société veillera à créer les conditions propices à une offre suffisante de soutien communautaire et d'accompagnement pour les personnes faisant face à des situations particulières liées au logement.

Les volets 2 et 3 d'*AccèsLogis Québec* de même que le programme *Logements adaptés pour aînés autonomes* et le programme *Adaptation de domicile* devraient permettre d'atteindre les cibles visées. Les détails apparaissent à l'annexe 1.

Objectif	
Permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie et aux personnes handicapées de vivre le plus longtemps possible dans leur logement de façon fonctionnelle et sécuritaire	
Indicateurs de résultat	**Cibles**
Nombre de logements privés ou communautaires nouvellement adaptés pour les personnes âgées	2 360 par année
Nombre de logements privés nouvellement adaptés pour les personnes handicapées	450 par année

Objectif	
Accroître l'offre de logements destinés aux ménages vivant des situations particulières (santé mentale, alcoolisme, personnes multiproblématiques, jeunes en difficultés, etc.) et requérant une aide spéciale	
Indicateur de résultat	**Cible**
Nombre de nouveaux logements sociaux destinés aux personnes vivant des situations particulières liées au logement	90 par année

2. Dennis P. CULHANE, Stephen METRAUX, and Trevor HADLEY, *The Impact of Supportive Housing for Homeless People with Severe Mental Illness on the Utilization of the Public Health, Corrections, and Emergency Shelter Systems: The New York – New York Initiative*, Center for Mental Health Policy and Services Research, University of Pennsylvania, Fannie Mae Foundation, May 2001.

Axe d'intervention 1.3 : l'aide aux ménages à faible revenu

Pour venir en aide aux ménages à faible revenu qui éprouvent des difficultés financières à bien se loger, la Société d'habitation du Québec s'assurera de maintenir, tant en nombre de logements qu'en qualité, son réseau actuel de logements sociaux destinés exclusivement aux ménages à faible revenu. Dans la plus grande mesure du possible, la Société intégrera les principes de développement durable aux logements qu'elle gère. Elle continuera de veiller à ce que les besoins en réparations majeures et en amélioration de son parc de logements soient comblés par des budgets suffisants. Elle veillera également à ce que les travaux réalisés permettent, le cas échéant, des économies d'énergie.

Enfin, beaucoup de personnes ne reçoivent pas d'allocation-logement malgré qu'elles y seraient admissibles si elles en faisaient la demande. Des efforts particuliers d'information seront faits pour mieux rejoindre, par ce programme, ces ménages qui ne reçoivent aucune aide, bien qu'ils consacrent une trop grande part de leur revenu au coût de logement.

Objectif	
Maintenir en nombre et en qualité le parc de logements sociaux destinés exclusivement aux ménages à faible revenu	
Indicateur de résultat	**Cible**
Nombre de logements sociaux, destinés exclusivement aux ménages à faible revenu, qui étaient en exploitation le 31 décembre 2001 et qui sont encore en exploitation le 31 décembre de chaque année	85 000 chaque année entre 2002 et 2007

Objectif	
Augmenter la proportion de ménages rejoints par l'allocation-logement	
Indicateur de résultat	**Cibles**
Taux de participation à l'allocation-logement	2002 : aucune cible 2003 à 2007 : à déterminer

Axe d'intervention 1.2 : l'offre de logements et de services résidentiels adaptés

Des personnes sont incapables de se loger adéquatement sur le marché privé à cause de situations particulières les empêchant de fonctionner normalement en société. Que l'on pense aux personnes âgées en perte d'autonomie, aux personnes handicapées, aux personnes atteintes de maladie mentale ou souffrant d'une déficience intellectuelle. Dans tous ces cas, la fourniture d'un bon logement avec les bons services de soutien peut constituer une option avantageuse par rapport à l'institutionnalisation. Dans le cas particulier des personnes handicapées, une simple adaptation de leur logement leur permet de devenir plus autonomes dans leurs activités quotidiennes. Une étude américaine démontre que les coûts liés à la fourniture de logements avec services à des personnes atteintes de maladie mentale sont presque entièrement compensés par les économies réalisées par le système de santé et de services sociaux.

Par divers programmes, la Société d'habitation du Québec devrait être en mesure d'accroître l'offre de logements adaptés aux besoins des groupes de personnes vivant des situations particulières. Les conditions de logement ne se limitent toutefois pas à la disponibilité d'un logement, surtout en ce qui concerne les personnes ayant des besoins particuliers. Aussi, la Société veillera à créer les conditions propices à une offre suffisante de soutien communautaire et d'accompagnement pour les personnes faisant face à des situations particulières liées au logement.

Les volets 2 et 3 d'*AccesLogis Québec* de même que le programme *Logements adaptés pour aînés autonomes* et le programme *Adaptation de domicile* devraient permettre d'atteindre les cibles visées. Les détails apparaissent à l'annexe 1.

Objectif	
Permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie et aux personnes handicapées de vivre le plus longtemps possible dans leur logement de façon fonctionnelle et sécuritaire	
Indicateurs de résultat	**Cibles**
Nombre de logements privés ou communautaires nouvellement adaptés pour les personnes âgées	2 360 par année
Nombre de logements privés nouvellement adaptés pour les personnes handicapées	450 par année

Objectif	
Accroître l'offre de logements destinés aux ménages vivant des situations particulières (santé mentale, alcoolisme, personnes multiproblématiques, jeunes en difficultés, etc.) et requérant une aide spéciale	
Indicateur de résultat	**Cible**
Nombre de nouveaux logements sociaux destinés aux personnes vivant des situations particulières liées au logement	90 par année

2. Dennis P. CULHANE, Stephen METRAUX, and Trevor HADLEY, *The Impact of Supportive Housing for Homeless People with Severe Mental Illness on the Utilization of the Public Health, Corrections, and Emergency Shelter Systems: The New York – New York Initiative*, Center for Mental Health Policy and Services Research, University of Pennsylvania, Fannie Mae Foundation, May 2001.

Axe d'intervention 1.3 : l'aide aux ménages à faible revenu

Pour venir en aide aux ménages à faible revenu qui éprouvent des difficultés financières à bien se loger, la Société d'habitation du Québec s'assurera de maintenir, tant en nombre de logements qu'en qualité, son réseau actuel de logements sociaux destinés exclusivement aux ménages à faible revenu. Dans la plus grande mesure du possible, la Société intégrera les principes de développement durable aux logements qu'elle gère. Elle continuera de veiller à ce que les besoins en réparations majeures et en amélioration de son parc de logements soient comblés par des budgets suffisants. Elle veillera également à ce que les travaux réalisés permettent, le cas échéant, des économies d'énergie.

Enfin, beaucoup de personnes ne reçoivent pas d'allocation-logement malgré qu'elles y seraient admissibles si elles en faisaient la demande. Des efforts particuliers d'information seront faits pour mieux rejoindre, par ce programme, ces ménages qui ne reçoivent aucune aide, bien qu'ils consacrent une trop grande part de leur revenu au coût de logement.

Objectif	
Maintenir en nombre et en qualité le parc de logements sociaux destinés exclusivement aux ménages à faible revenu	
Indicateur de résultat	**Cible**
Nombre de logements sociaux, destinés exclusivement aux ménages à faible revenu, qui étaient en exploitation le 31 décembre 2001 et qui sont encore en exploitation le 31 décembre de chaque année	85 000 chaque année entre 2002 et 2007

Objectif	
Augmenter la proportion de ménages rejoints par l'allocation-logement	
Indicateur de résultat	**Cibles**
Taux de participation à l'allocation-logement	2002 : aucune cible 2003 à 2007 : à déterminer

Orientation 2 :
Assurer aux citoyens un habitat de qualité

Axe d'intervention 2.1 :
la qualité physique et l'habitabilité des bâtiments résidentiels

La Société d'habitation du Québec agira de façon à prévenir la dégradation des bâtiments. En effet, il est nettement préférable d'intervenir de façon continue en ayant un souci d'entretien des logements, plutôt que d'intervenir après coup dans des rénovations urgentes et coûteuses. Appliquée au parc de logements locatifs, une action préventive plutôt que curative permet de répartir sur une période plus longue les hausses de loyers consécutives aux travaux de rénovation, réduisant ainsi les répercussions sur les locataires. Par ailleurs, on encouragera la rénovation durable, c'est-à-dire celle qui tient compte des besoins à court, moyen et long terme.

Bien sûr, l'action préventive n'est pas suffisante et il faut parfois intervenir après coup. Un appui financier de l'État peut alors être nécessaire pour faire face aux réparations majeures requises. Ainsi, la Société d'habitation du Québec continuera d'aider financièrement les propriétaires à faible revenu vivant en milieu rural dans le but de corriger une ou plusieurs défectuosités graves de leur logement. Également, la Société poursuivra ses actions pour aider les propriétaires de logements aux prises avec des problèmes particuliers qui menacent l'intégrité physique de certains logements ou la santé de leurs occupants.

Objectif	
Améliorer la qualité des logements, notamment en milieu rural	
Indicateur de résultat	**Cibles**
Nombre de logements ruraux rénovés grâce à une aide financière	2002-2003 : 3 000 2003-2004 : 3 000

Axe d'intervention 2.2 :
la revitalisation des milieux résidentiels

Dans une économie nouvelle, basée sur des ressources humaines de plus en plus mobiles, la qualité de l'habitat et des milieux de vie est un facteur de localisation de plus en plus déterminant. Les ressources compétentes et les investissements iront là où il est agréable de vivre de façon stimulante, épanouissante et sécuritaire.

La préservation de la qualité et de l'attrait des quartiers résidentiels est un impératif incontournable. Là où cette qualité et cet attrait paraissent insuffisants, l'accent sera mis sur les activités de revitalisation qui permettent d'agir sur toutes les dimensions susceptibles de rendre un quartier attrayant et vivant. On agira sur la vitalité économique et sociale de façon à en augmenter l'attrait résidentiel et on favorisera la mixité sociale à l'intérieur de ces quartiers.

Cela implique un travail en intersectorialité, une coordination, une intégration et une harmonisation des efforts des divers intervenants. Les interventions au niveau des quartiers doivent être souples et facilement adaptables aux besoins du milieu.

Objectif	
Améliorer la qualité du cadre bâti résidentiel dans les quartiers urbains en difficulté	
Indicateurs de résultat	**Cibles**
Valeur des travaux de revitalisation réalisés	2002-2003 : 262,5 M$ 2003-2004 : 402 M$
Nombre de logements ayant fait l'objet de travaux de revitalisation	2002-2003 : 8 400 2003-2004 : 12 800

Orientation 3 :
Favoriser l'amélioration des standards de qualité et l'efficacité de l'industrie québécoise de l'habitation

Axe d'intervention 3.1 :
le développement du marché intérieur

La Société d'habitation du Québec continuera à poser des actions visant à améliorer la qualité dans la construction résidentielle, à susciter et à accroître l'information et la vigilance des consommateurs. Elle visera à permettre une meilleure adaptation des entreprises du secteur de l'habitation aux exigences accrues des consommateurs. Elle appuiera aussi, pour les entrepreneurs du secteur de la construction résidentielle, la formation d'appoint visant à améliorer la qualité des services.

Objectif	
Contribuer à une meilleure qualité dans la construction résidentielle	
Indicateurs de résultat	**Cibles**
Nombre d'organismes ayant bénéficié d'une aide financière pour élaborer des projets sur le marché québécois	2002-2003 : 10 2003-2004 : 10
Nombre d'activités de sensibilisation et de promotion auprès des entreprises	2002-2003 : 20 2003-2004 : 20

Axe d'intervention 3.2 :
le développement des marchés extérieurs

À long terme, la croissance démographique de plus en plus faible est susceptible d'amenuiser la croissance de la demande intérieure en habitation. L'industrie fait face à l'obligation de pallier cette faible croissance éventuelle en répondant au vaste potentiel de la demande mondiale en habitation. Les entreprises du secteur résidentiel étant parcellisées, faiblement capitalisées et peu présentes sur les marchés étrangers, des efforts seront faits pour leur permettre d'y être plus présentes.

Objectif	
Contribuer à la croissance des exportations québécoises en habitation, en particulier celles des produits et services à forte valeur ajoutée	
Indicateurs de résultat	**Cibles**
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une aide financière pour élaborer de nouveaux projets sur des marchés extérieurs	2002-2003 : 15 2003-2004 : 18
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une activité de sensibilisation aux avantages des marchés d'exportation	2002-2003 : 80 2003-2004 : 90

Orientation 2 :

Assurer aux citoyens un habitat de qualité

Axe d'intervention 2.1 : la qualité physique et l'habitabilité des bâtiments résidentiels

La Société d'habitation du Québec agira de façon à prévenir la dégradation des bâtiments. En effet, il est nettement préférable d'intervenir de façon continue en ayant un souci d'entretien des logements, plutôt que d'intervenir après coup dans des rénovations urgentes et coûteuses. Appliquée au parc de logements locatifs, une action préventive plutôt que curative permet de répartir sur une période plus longue les hausses de loyers consécutives aux travaux de rénovation, réduisant ainsi les répercussions sur les locataires. Par ailleurs, on encouragera la rénovation durable, c'est-à-dire celle qui tient compte des besoins à court, moyen et long terme.

Bien sûr, l'action préventive n'est pas suffisante et il faut parfois intervenir après coup. Un appui financier de l'État peut alors être nécessaire pour faire face aux réparations majeures requises. Ainsi, la Société d'habitation du Québec continuera d'aider financièrement les propriétaires à faible revenu vivant en milieu rural dans le but de corriger une ou plusieurs défectuosités graves de leur logement. Également, la Société poursuivra ses actions pour aider les propriétaires de logements aux prises avec des problèmes particuliers qui menacent l'intégrité physique de certains logements ou la santé de leurs occupants.

Objectif	
Améliorer la qualité des logements, notamment en milieu rural	
Indicateur de résultat	**Cibles**
Nombre de logements ruraux rénovés grâce à une aide financière	2002-2003 : 3 000 2003-2004 : 3 000

Axe d'intervention 2.2 : la revitalisation des milieux résidentiels

Dans une économie nouvelle, basée sur des ressources humaines de plus en plus mobiles, la qualité de l'habitat et des milieux de vie est un facteur de localisation de plus en plus déterminant. Les ressources compétentes et les investissements iront là où il est agréable de vivre de façon stimulante, épanouissante et sécuritaire.

La préservation de la qualité et de l'attrait des quartiers résidentiels est un impératif incontournable. Là où cette qualité et cet attrait paraissent insuffisants, l'accent sera mis sur les activités de revitalisation qui permettent d'agir sur toutes les dimensions susceptibles de rendre un quartier attrayant et vivant. On agira sur la vitalité économique et sociale de façon à en augmenter l'attrait résidentiel et on favorisera la mixité sociale à l'intérieur de ces quartiers.

Cela implique un travail en intersectorialité, une coordination, une intégration et une harmonisation des efforts des divers intervenants. Les interventions au niveau des quartiers doivent être souples et facilement adaptables aux besoins du milieu.

Objectif	
Améliorer la qualité du cadre bâti résidentiel dans les quartiers urbains en difficulté	
Indicateurs de résultat	**Cibles**
Valeur des travaux de revitalisation réalisés	2002-2003 : 262,5 M$ 2003-2004 : 402 M$
Nombre de logements ayant fait l'objet de travaux de revitalisation	2002-2003 : 8 400 2003-2004 : 12 800

Orientation 3 :
Favoriser l'amélioration des standards de qualité et l'efficacité de l'industrie québécoise de l'habitation

Axe d'intervention 3.1 :
le développement du marché intérieur

La Société d'habitation du Québec continuera à poser des actions visant à améliorer la qualité dans la construction résidentielle, à susciter et à accroître l'information et la vigilance des consommateurs. Elle visera à permettre une meilleure adaptation des entreprises du secteur de l'habitation aux exigences accrues des consommateurs. Elle appuiera aussi, pour les entrepreneurs du secteur de la construction résidentielle, la formation d'appoint visant à améliorer la qualité des services.

Objectif	
Contribuer à une meilleure qualité dans la construction résidentielle	
Indicateurs de résultat	**Cibles**
Nombre d'organismes ayant bénéficié d'une aide financière pour élaborer des projets sur le marché québécois	2002-2003 : 10 2003-2004 : 10
Nombre d'activités de sensibilisation et de promotion auprès des entreprises	2002-2003 : 20 2003-2004 : 20

Axe d'intervention 3.2 :
le développement des marchés extérieurs

À long terme, la croissance démographique de plus en plus faible est susceptible d'amenuiser la croissance de la demande intérieure en habitation. L'industrie fait face à l'obligation de pallier cette faible croissance éventuelle en répondant au vaste potentiel de la demande mondiale en habitation. Les entreprises du secteur résidentiel étant parcellisées, faiblement capitalisées et peu présentes sur les marchés étrangers, des efforts seront faits pour leur permettre d'y être plus présentes.

Objectif	
Contribuer à la croissance des exportations québécoises en habitation, en particulier celles des produits et services à forte valeur ajoutée	
Indicateurs de résultat	**Cibles**
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une aide financière pour élaborer de nouveaux projets sur des marchés extérieurs	2002-2003 : 15 2003-2004 : 18
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une activité de sensibilisation aux avantages des marchés d'exportation	2002-2003 : 80 2003-2004 : 90

Orientation 4 :
Être une organisation plus performante

L'administration publique québécoise a entrepris de modifier son cadre de gestion pour l'adapter aux réalités nouvelles du XXIe siècle. Il ne suffit plus de suivre les normes et de bien observer la procédure établie. L'administration doit être plus simple, plus efficace, plus rapide, centrée sur le service aux citoyens et jugée davantage en fonction des résultats.

La Société d'habitation du Québec est pleinement engagée dans le projet de modernisation de la gestion gouvernementale. « Être une organisation plus performante » est désormais le mot d'ordre, permettant ainsi de donner un sens à l'engagement de la Société et de mobiliser tous les acteurs concernés pour offrir des services de haute qualité dans le domaine de l'habitation.

Axe d'intervention 4.1 :
les pratiques de gestion

La Société d'habitation du Québec poursuivra la mise en place de la gestion par résultat. Cela se traduira par la formulation d'objectifs mesurables et par une reddition de comptes sur les résultats atteints. À cet égard, elle poursuivra ses efforts pour renforcer les fonctions de planification, de suivi et d'évaluation de ses interventions dans le but d'en faire un processus continu, systématique et applicable à tous les niveaux de l'organisation.

Par ailleurs, dans une perspective d'offrir de meilleurs services aux citoyens, des efforts doivent être faits pour réévaluer les actions gouvernementales existantes dans le secteur de l'habitation ou celles qui ont des retombées sur ce secteur. Outre les activités courantes d'évaluation de programme, il y aurait lieu, par exemple, d'inventorier et d'évaluer les pratiques qui ont cours au Canada et à l'étranger afin de mieux cerner les meilleures façons de faire et d'en évaluer la pertinence pour le Québec. La Société d'habitation du Québec pourra ainsi mieux remplir son rôle-conseil auprès du gouvernement en proposant des mesures susceptibles d'accroître l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale en habitation. Elle pourra, entre autres, proposer des mesures visant à rétablir l'équilibre sur le marché locatif.

Enfin, la Société d'habitation du Québec continuera de favoriser la mobilisation de son personnel. Celle-ci constitue une condition essentielle à l'atteinte d'objectifs communs et, surtout, à une plus grande qualité de services. La Société misera aussi sur la formation en s'appuyant sur trois axes : la structuration du processus de planification du développement du personnel dans une perspective d'accroissement de l'expertise et des compétences, la formation de tous les gestionnaires aux principes et aux pratiques de la gestion par résultats et, finalement, le développement d'une relève tant en gestion que dans les emplois stratégiques de la Société à tous les niveaux.

Objectif	
Axer la gestion sur les résultats	
Indicateurs de mise en œuvre	**Cibles**
Degré d'avancement de l'élaboration d'indicateurs de résultats et d'un tableau de bord permettant le suivi des objectifs stratégiques et opérationnels	31 décembre 2002 : avoir un ensemble d'indicateurs de résultats de même qu'un tableau de bord permettant le suivi des objectifs stratégiques et opérationnels
Degré d'avancement de l'élaboration de règles d'évaluation (politique d'évaluation) applicables à tous les programmes de la Société d'habitation du Québec	Automne 2002 : avoir adopté une politique d'évaluation de programme, applicable à tous les programmes de la SHQ
Pourcentage de programmes évalués, notamment en ce qui a trait à leur pertinence et à leurs répercussions, le 31 décembre de chaque année	2003 : 20 % 2004 : 40 % 2005 : 60 % 2006 : 80 % 2007 : 100 %
Pourcentage des employés évalués par attentes signifiées	2003 et années suivantes : 100 %

Objectif	
Accroître la mobilisation du personnel	
Indicateur de résultat	**Cibles**
L'indice de performance humaine[3] pour les 40 éléments relatifs aux conditions de mobilisation	Situation en 2001 : 72,3 % 2007 : 80 %

3. L'indice de performance humaine consiste en une mesure de mobilisation des membres du personnel à partir de leurs perceptions individuelles et collectives. Cet indice a été mis au point par la Régie des assurances agricoles du Québec en 1999.

Objectif	
Axer la gestion sur les résultats	
Indicateurs de mise en œuvre	**Cibles**
Degré d'avancement de l'élaboration d'indicateurs de résultats et d'un tableau de bord permettant le suivi des objectifs stratégiques et opérationnels	31 décembre 2002 : avoir un ensemble d'indicateurs de résultats de même qu'un tableau de bord permettant le suivi des objectifs stratégiques et opérationnels
Degré d'avancement de l'élaboration de règles d'évaluation (politique d'évaluation) applicables à tous les programmes de la Société d'habitation du Québec	Automne 2002 : avoir adopté une politique d'évaluation de programme, applicable à tous les programmes de la SHQ
Pourcentage de programmes évalués, notamment en ce qui a trait à leur pertinence et à leurs répercussions, le 31 décembre de chaque année	2003 : 20 % 2004 : 40 % 2005 : 60 % 2006 : 80 % 2007 : 100 %
Pourcentage des employés évalués par attentes signifiées	2003 et années suivantes : 100 %

Objectif	
Accroître la mobilisation du personnel	
Indicateur de résultat	**Cibles**
L'indice de performance humaine[3] pour les 40 éléments relatifs aux conditions de mobilisation	Situation en 2001 : 72,3 % 2007 : 80 %

3. L'indice de performance humaine consiste en une mesure de mobilisation des membres du personnel à partir de leurs perceptions individuelles et collectives. Cet indice a été mis au point par la Régie des assurances agricoles du Québec en 1999.

Axe d'intervention 4.2 : la prestation de services aux clients et aux partenaires

Afin de moderniser sa prestation de services publics en habitation, la Société d'habitation du Québec vise l'amélioration de la qualité des services offerts tant à la clientèle qu'aux partenaires, par un développement accru de la prestation électronique de services et le recours aux technologies de l'information. La Société mettra en place les moyens nécessaires pour répondre aux exigences de sa clientèle par la mise en place des infrastructures d'équipements et de logiciels ainsi que par l'adaptation des méthodes, normes et outils de développement de systèmes. D'une part, elle se dotera d'une déclaration de services aux citoyens et, d'autre part, elle offrira progressivement pour les citoyens, les mandataires et les partenaires de l'industrie l'accès à ses services par l'autoroute de l'information.

Objectif	
Améliorer la qualité des services aux clientèles et aux partenaires	
Indicateurs de mise en œuvre	**Cibles**
Degré d'avancement de l'élaboration et de mise en application de mécanismes continus d'évaluation des attentes et de la satisfaction des clientèles	À intervalles réguliers, avoir en main les résultats d'une évaluation de la satisfaction des clients
Degré d'avancement de l'élaboration et de mise en application de la Déclaration de services aux citoyens	Automne 2002 : avoir rendu publique une première déclaration de services aux citoyens
Degré d'avancement de l'élaboration et de réalisation d'un plan d'amélioration des services aux clientèles	En 2003, avoir produit un plan d'amélioration des services aux clientèles

Objectif	
Rendre accessible l'ensemble des programmes et des services par Internet	
Indicateurs de mise en œuvre	**Cibles**
Proportion des publications et des documents d'information disponibles sur le Web gouvernemental	2004 : 100 %
Proportion des formulaires et transactions (échanges) pouvant être effectués sur le Web gouvernemental	À déterminer en fonction du plan de développement du site Internet

Axe d'intervention 4.3 : le partenariat et l'intersectorialité

Dans ses interventions, la Société d'habitation du Québec misera le plus possible sur la capacité accrue de ses partenaires locaux. Ainsi, elle visera l'accroissement du rôle des municipalités locales et régionales dans la conception, la maîtrise d'œuvre et la gestion de programmes particuliers en habitation.

Dans cette perspective, la Société d'habitation du Québec offrira aux neuf grandes municipalités de 100 000 habitants ou plus de conclure des ententes de type *contrat de ville* couvrant le secteur de l'habitation. Ces ententes pourraient être offertes d'ici le 31 décembre 2003. Par ces ententes, ces municipalités assumeront la responsabilité de la rénovation résidentielle, de la revitalisation des quartiers et, si elles le souhaitent, du développement du logement social. En contrepartie de ces responsabilités, la Société transférera aux municipalités signataires une enveloppe globale correspondant aux budgets qui leur sont attribués en vertu des programmes actuels de la Société couvrant les champs de responsabilité transférés. La Société définira les objectifs et les grands paramètres à partir desquels les municipalités pourront affecter les sommes transférées. Éventuellement, les contrats de ville en habitation signés avec les municipalités pourront s'intégrer dans des contrats de ville plus globaux couvrant d'autres secteurs, comme l'environnement ou les infrastructures municipales.

Toutes les autres municipalités de 10 000 habitants ou plus ainsi que les municipalités régionales de comté se verront offrir la même chose à compter du 1er janvier 2004. Dans le cas particulier du Nunavik, tous les fonds gouvernementaux destinés à l'habitation pour ce territoire seront confiés à l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK), créé le 1er janvier 2000. L'administration des programmes d'aide à l'habitation au Nunavik sera transférée de l'Administration régionale Kativik (ARK) à l'OMHK. Cette approche est conforme aux recommandations de la Commission Kativik. Cette commission recommande en effet de maintenir le statut de l'OMHK à l'intérieur d'une éventuelle forme de gouvernement autonome au nord du 55e parallèle.

Enfin, la Société d'habitation du Québec recherchera au maximum la cohérence et la complémentarité dans ses actions. À cette fin, elle favorisera l'intersectorialité dans la plus grande mesure du possible en faisant la promotion de projets intégrant d'autres composantes que celle de l'habitation, tel le soutien aux personnes en perte d'autonomie, à l'enfance, aux victimes de violence et aux personnes en processus de réinsertion sociale. En fait, la Société interviendra le plus possible en habitation selon l'approche de l'intersectorialité, au niveau tant central (participation des ministères et organismes gouvernementaux concernés) que local (participation des instances locales concernées dans les différents secteurs). Cette approche sera privilégiée dans les contrats de ville.

Objectif	
Offrir des contrats de ville aux grandes municipalités du Québec et aux MRC	
Indicateur de résultat	**Cibles**
Nombre de contrats de ville offerts	2003 : 9 2004 : 20 2005 : toutes les municipalités de plus de 10 000 habitants et les MRC

Axe d'intervention 4.2 :
la prestation de services
aux clients et aux partenaires

Afin de moderniser sa prestation de services publics en habitation, la Société d'habitation du Québec vise l'amélioration de la qualité des services offerts tant à la clientèle qu'aux partenaires, par un développement accru de la prestation électronique de services et le recours aux technologies de l'information. La Société mettra en place les moyens nécessaires pour répondre aux exigences de sa clientèle par la mise en place des infrastructures d'équipements et de logiciels ainsi que par l'adaptation des méthodes, normes et outils de développement de systèmes. D'une part, elle se dotera d'une déclaration de services aux citoyens et, d'autre part, elle offrira progressivement pour les citoyens, les mandataires et les partenaires de l'industrie l'accès à ses services par l'autoroute de l'information.

Objectif	
Améliorer la qualité des services aux clientèles et aux partenaires	
Indicateurs de mise en œuvre	**Cibles**
Degré d'avancement de l'élaboration et de mise en application de mécanismes continus d'évaluation des attentes et de la satisfaction des clientèles	À intervalles réguliers, avoir en main les résultats d'une évaluation de la satisfaction des clients
Degré d'avancement de l'élaboration et de mise en application de la Déclaration de services aux citoyens	Automne 2002 : avoir rendu publique une première déclaration de services aux citoyens
Degré d'avancement de l'élaboration et de réalisation d'un plan d'amélioration des services aux clientèles	En 2003, avoir produit un plan d'amélioration des services aux clientèles

Objectif	
Rendre accessible l'ensemble des programmes et des services par Internet	
Indicateurs de mise en œuvre	**Cibles**
Proportion des publications et des documents d'information disponibles sur le Web gouvernemental	2004 : 100 %
Proportion des formulaires et transactions (échanges) pouvant être effectués sur le Web gouvernemental	À déterminer en fonction du plan de développement du site Internet

Axe d'intervention 4.3 : le partenariat et l'intersectorialité

Dans ses interventions, la Société d'habitation du Québec misera le plus possible sur la capacité accrue de ses partenaires locaux. Ainsi, elle visera l'accroissement du rôle des municipalités locales et régionales dans la conception, la maîtrise d'œuvre et la gestion de programmes particuliers en habitation.

Dans cette perspective, la Société d'habitation du Québec offrira aux neuf grandes municipalités de 100 000 habitants ou plus de conclure des ententes de type *contrat de ville* couvrant le secteur de l'habitation. Ces ententes pourraient être offertes d'ici le 31 décembre 2003. Par ces ententes, ces municipalités assumeront la responsabilité de la rénovation résidentielle, de la revitalisation des quartiers et, si elles le souhaitent, du développement du logement social. En contrepartie de ces responsabilités, la Société transférera aux municipalités signataires une enveloppe globale correspondant aux budgets qui leur sont attribués en vertu des programmes actuels de la Société couvrant les champs de responsabilité transférés. La Société définira les objectifs et les grands paramètres à partir desquels les municipalités pourront affecter les sommes transférées. Éventuellement, les contrats de ville en habitation signés avec les municipalités pourront s'intégrer dans des contrats de ville plus globaux couvrant d'autres secteurs, comme l'environnement ou les infrastructures municipales.

Toutes les autres municipalités de 10 000 habitants ou plus ainsi que les municipalités régionales de comté se verront offrir la même chose à compter du 1er janvier 2004. Dans le cas particulier du Nunavik, tous les fonds gouvernementaux destinés à l'habitation pour ce territoire seront confiés à l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK), créé le 1er janvier 2000. L'administration des programmes d'aide à l'habitation au Nunavik sera transférée de l'Administration régionale Kativik (ARK) à l'OMHK. Cette approche est conforme aux recommandations de la Commission Kativik. Cette commission recommande en effet de maintenir le statut de l'OMHK à l'intérieur d'une éventuelle forme de gouvernement autonome au nord du 55e parallèle.

Enfin, la Société d'habitation du Québec recherchera au maximum la cohérence et la complémentarité dans ses actions. À cette fin, elle favorisera l'intersectorialité dans la plus grande mesure du possible en faisant la promotion de projets intégrant d'autres composantes que celle de l'habitation, tel le soutien aux personnes en perte d'autonomie, à l'enfance, aux victimes de violence et aux personnes en processus de réinsertion sociale. En fait, la Société interviendra le plus possible en habitation selon l'approche de l'intersectorialité, au niveau tant central (participation des ministères et organismes gouvernementaux concernés) que local (participation des instances locales concernées dans les différents secteurs). Cette approche sera privilégiée dans les contrats de ville.

Objectif	
Offrir des contrats de ville aux grandes municipalités du Québec et aux MRC	
Indicateur de résultat	**Cibles**
Nombre de contrats de ville offerts	2003 : 9 2004 : 20 2005 : toutes les municipalités de plus de 10 000 habitants et les MRC

Axe d'intervention 4.4 : la recherche et l'innovation

Pour favoriser le progrès du secteur de l'habitation, en particulier dans un contexte d'économie du savoir, il faut connaître davantage le milieu en intensifiant le travail en amont des difficultés susceptibles de survenir, développer des savoirs pertinents et trouver les meilleures façons de les mettre à la disposition de tous les acteurs. De plus, la mondialisation des activités et l'émergence de l'économie du savoir s'appuient sur la création de réseaux, l'accès à l'information et aux connaissances, l'établissement de liens locaux et régionaux solides et leur connexion aux réseaux nationaux et mondiaux. Il y a également urgence de se pencher sur les principaux enjeux sociaux et de développer l'habileté collective de les aborder.

Aussi, la Société d'habitation du Québec accroîtra l'importance et la visibilité de toutes ses activités liées à la recherche, à l'innovation et au partage du savoir. Entre autres activités, elle mettra sur pied le Centre d'expertise et de recherche en habitation (CERH) qui aura pour mission de lui permettre de soutenir de façon proactive l'adaptation du secteur aux nouveaux défis techniques et socio-économiques qui l'interpellent et de jouer davantage son rôle de référence en habitation. À cette fin, le CERH aura pour rôle de mesurer et de caractériser les activités du secteur de l'habitation, ainsi que de mettre au point des outils d'information sur les besoins et les caractéristiques des clientèles en habitation et sur les produits et services connexes à ce secteur. En outre, il encouragera le développement de l'expertise et son intégration dans les activités du secteur. Le CERH travaillera sur une base de concertation des partenaires, notamment dans les démarches de collecte, d'analyse et de diffusion des informations pertinentes. Il veillera bien sûr à un arrimage avec la *politique québécoise de la science et de l'innovation*.

Objectif	
Accroître l'importance et la visibilité des activités liées à la recherche, à l'innovation et au partage du savoir	
Indicateur de résultat	**Cible**
Degré d'avancement des travaux dans la mise en place du Centre d'expertise et de recherche en habitation (CERH)	31 décembre 2003 : avoir mis en place une unité administrative responsable de gérer un centre d'expertise et de recherche en habitation

ANNEXE 1

Cibles de résultat des axes d'intervention 1.1, 1.2, 2.1 et 2.2, par exercice financier, selon les programmes et les volets de programme utilisés

Axes d'intervention	Exercices financiers					Total
	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	
Axe 1.1 : Logements à loyer abordable	**880**	**1 640**	**510**	**510**	**510**	**4 050**
Logement abordable Québec - volet privé	370	1 130				1 500
AccèsLogis Québec - volet 1 (sans supplément au loyer)	510	510	510	510	510	2 550
Axe 1.1 : Logements au Nunavik	**50**	**50**	**50**	**50**	**50**	**250**
Axe 1.1 : Logements aux ménages à faible revenu	**1 570**	**4 110**	**340**	**340**	**340**	**6 700**
Logement abordable Québec - volet social	1 230	3 770				5 000
AccèsLogis Québec - volet 1 (avec supplément au loyer)	340	340	340	340	340	1 700
Axe 1.2 : Logements destinés aux personnes âgées	**2 360**	**2 360**	**2 360**	**2 360**	**2 360**	**11 800**
AccèsLogis Québec - volet 2	360	360	360	360	360	1 800
Logements adaptés pour aînés autonomes	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
Axe 1.2 : Logements destinés aux personnes handicapées *Programme Adaptation de domicile*	**450**	**450**	**450**	**450**	**450**	**2 250**
Axe 1.2 : Logements destinés aux personnes vivant des situations particulières *AccèsLogis Québec* - volet 3	**90**	**90**	**90**	**90**	**90**	**450**
Total partiel	5 400	8 700	3 800	3 800	3 800	25 500
Axe 2.1 : Logements ruraux rénovés *RénoVillage*	**3 000**	**3 000**				**6 000**
Axe 2.2 : Logements urbains rénovés *Rénovation Québec*	**8 400**	**12 800**				**21 200**
Total partiel	11 400	15 800				27 200
Total	**16 800**	**24 500**	**3 800**	**3 800**	**3 800**	**52 700**

Axe d'intervention 4.4
la recherche et l'innovation

Pour favoriser le progrès du secteur de l'habitation en particulier dans un contexte d'économie du savoir, il faut connaître davantage le milieu en intensifiant le travail en amont des difficultés susceptibles de survenir, développer des savoirs pertinents et trouver les meilleures façons de les mettre à la disposition de tous les acteurs. De plus, la mondialisation des activités et l'émergence de l'économie du savoir s'appuient sur la création de réseaux, l'accès à l'information et aux connaissances, l'établissement de liens locaux et régionaux solides et leur connexion aux réseaux nationaux et mondiaux. Il y a également urgence de se pencher sur les principaux enjeux sociaux et de développer l'habileté collective de les aborder.

Ainsi, la Société d'habitation du Québec accroîtra l'importance et la visibilité de toutes ses activités liées à la recherche, à l'innovation et au partage du savoir. Entre autres activités, elle mettra sur pied le Centre d'expertise et de recherche en habitation (CERH) qui aura pour mission de lui permettre de soutenir de façon proactive l'adaptation du secteur aux nouveaux défis techniques et socio-économiques qui l'interpellent et de jouer davantage son rôle de référence en habitation. À cette fin, le CERH aura pour rôle de mesurer et de caractériser les activités du secteur de l'habitation, ainsi que de mettre au point des outils d'information sur les besoins et les caractéristiques des clientèles en habitation et sur les produits et services connexes à ce secteur. En outre, il encouragera le développement de l'expertise et son intégration dans les activités du secteur. Le CERH travaillera sur une base de concertation des partenaires, notamment dans les démarches de collecte, d'analyse et de diffusion des informations pertinentes. Il veillera bien sûr à un arrimage avec la politique québécoise de la science et de l'innovation.

Objectif
Accroître l'importance et la visibilité des activités liées à la recherche, à l'innovation et au partage du savoir

Indicateur de résultat	Cible
Degré d'avancement des travaux dans la mise en place du Centre d'expertise et de recherche en habitation (CERH)	31 décembre 2003 : avoir mis en place une unité administrative responsable de gérer un centre d'expertise et de recherche en habitation

ANNEXE 1

Cibles de résultat des axes d'intervention 1.1, 1.2, 2.1 et 2.2, par exercice financier, selon les programmes et les volets de programme utilisés

Axes d'intervention	Exercices financiers					Total
	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	
Axe 1.1 : Logements à loyer abordable	**880**	**1 640**	**510**	**510**	**510**	**4 050**
Logement abordable Québec - volet privé	370	1 130				1 500
AccèsLogis Québec - volet 1 (sans supplément au loyer)	510	510	510	510	510	2 550
Axe 1.1 : Logements au Nunavik	**50**	**50**	**50**	**50**	**50**	**250**
Axe 1.1 : Logements aux ménages à faible revenu	**1 570**	**4 110**	**340**	**340**	**340**	**6 700**
Logement abordable Québec - volet social	1 230	3 770				5 000
AccèsLogis Québec - volet 1 (avec supplément au loyer)	340	340	340	340	340	1 700
Axe 1.2 : Logements destinés aux personnes âgées	**2 360**	**2 360**	**2 360**	**2 360**	**2 360**	**11 800**
AccèsLogis Québec - volet 2	360	360	360	360	360	1 800
Logements adaptés pour aînés autonomes	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
Axe 1.2 : Logements destinés aux personnes handicapées *Programme Adaptation de domicile*	**450**	**450**	**450**	**450**	**450**	**2 250**
Axe 1.2 : Logements destinés aux personnes vivant des situations particulières *AccèsLogis Québec - volet 3*	90	90	90	90	90	450
Total partiel	**5 400**	**8 700**	**3 800**	**3 800**	**3 800**	**25 500**
Axe 2.1 : Logements ruraux rénovés *RénoVillage*	**3 000**	**3 000**				**6 000**
Axe 2.2 : Logements urbains rénovés *Rénovation Québec*	**8 400**	**12 800**				**21 200**
Total partiel	**11 400**	**15 800**				**27 200**
Total	**16 800**	**24 500**	**3 800**	**3 800**	**3 800**	**52 700**

Société d'habitation Québec